VOTE PAR PROCURATION – POUVOIR

(À RENVOYER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AVANT LE 26 FÉVRIER 2023 UNIQUEMENT <u>AU SECRÉTARIAT DE LA SFN</u>**)

NOM, Prénom :				
Qualité : membre	☐ correspondant	☐ titulaire	☐ d'honneur	☐ bienfaiteur
ne pourra pas assister à l'Assemblée générale ordinaire de la SFN du samedi 04/03/2023, déclare				
être à jour de cotisation, et donne pouvoir, pour le représenter et voter en son nom, à (NOM,				
Prénom) :				ou, à défaut, à tou
autre membre de la SFN présent et à jour de cotisation.				
Apposer la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », dater et signer :				